

Les élections départementales sont maintenant derrière nous. La distance que nous observons entre des citoyens désespérés et les institutions de la République est inquiétante. Nous, associations familiales, expression de la société civile, n'avons cessé d'agir pour une démocratie vivante avec le souci de l'intérêt général et d'une attention à chacun. Les départements sont des territoires de proximité où nos élus engagent une action publique essentielle pour « les intérêts matériels et moraux des familles » : solidarité à tous les âges de la vie, solidarité avec les territoires, culture, construction et équipement des collèges... Ils participent à l'amélioration de la vie de chacun.

Les associations familiales sont attentives à l'intérêt de l'enfant et à son épanouissement dans la famille. Nous revenons ici sur l'enquête que nous avons menée autour des temps de l'enfant et de l'impact de la réforme des « rythmes scolaires » sur la vie des familles. Plus de 2000 familles du Bas-Rhin, habitant dans 350 communes différentes, ont répondu à notre enquête et nous en présentons ce mois-ci les principaux enseignements. Nous revenons aussi, en dossier spécial, sur l'accueil de la petite enfance qui est un axe prioritaire de la politique familiale. Nous relayons enfin, comme chaque mois, les initiatives des associations au plus près des familles. Ce mois-ci, l'association Le Furet fête son 15ème anniversaire. C'est un acteur associatif important avec qui nous avons plaisir à travailler au sein du Réseau d'accompagnement des parents.

A toutes celles et ceux qui n'ont plus confiance en l'action collective, nos mouvements apportent une réponse concrète et positive que nous nous devons de faire connaître et de valoriser.

Alphonse PIERRE, Président

Quoi de neuf à l'Udaf Bas-Rhin ?

Une enquête sur les nouveaux rythmes scolaires



L'Udaf Bas-Rhin anime depuis mi-2013 un groupe de réflexion sur « les temps de l'enfant », constitué d'acteurs des mouvements d'éducation populaire, d'associations de parents d'élèves et d'associations familiales. L'une de ses préoccupations principales est de veiller à une application de la réforme dite des « rythmes scolaires » dans le respect de l'épanouissement de l'enfant et de la vie familiale. Pour appréhender au plus juste le vécu des familles depuis l'application généralisée de cette réforme en septembre 2014, le groupe a sondé les familles par le moyen d'un questionnaire en ligne adressé aux parents. **2025 familles, habitant 350 communes du Bas-Rhin**, ont ainsi été interrogées en novembre et décembre 2014, sur la base de leur initiative volontaire à répondre au questionnaire comportant une cinquantaine de questions. L'exploitation des résultats s'est faite de janvier à février 2015 et un rapport d'étude a été rédigé en mars 2015. Nous en présentons ci-après quelques éléments significatifs...

Toutes les familles ayant répondu ont évidemment au moins un enfant scolarisé en école maternelle ou élémentaire. Un quart d'entre elles ont au moins un enfant dans chacun de ces deux niveaux de scolarité. Elles sont donc très concernées par la réforme. 38 % ont également un autre enfant de moins de trois ans.

LE MERCREDI À L'ÉCOLE

Presque toutes les communes concernées par le sondage ont décidé de choisir le **mercredi matin** comme demi-journée d'école. Seuls 7% des répondants indiquent que leur commune a fait le choix du samedi matin. La suppression du samedi matin depuis la réforme de 2008 semble alors irréversible. Pourtant, des médecins, des pédagogues et enseignants préconisent son rétablissement.

LES INÉGALITÉS

La réforme a pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès aux loisirs éducatifs. On doit pourtant constater que, selon les territoires et les situations familiales individuelles, l'accessibilité aux « nouvelles activités péri-éducatives » (NAP) se présente de manière très inégale. Dans moins d'une famille sur trois, les enfants participent aux NAP. Pour une grande partie d'entre elles, les NAP n'avaient pas été mises en place deux mois après la rentrée. Mais aussi la participation financière des parents constitue un frein pour les familles. Il y a donc, au contraire de l'objectif visé, **un renforcement des inégalités** entre les enfants en fonction des ressources financières des familles. Un manque de places dans les zones urbaines et des tarifs élevés en milieu rural contribuent à la création de nouvelles inégalités territoriales et familiales. Enfin, certains enfants sont exclus de la participation si leur(s) parent(s) ne travaille(nt) pas ou s'ils ne sont pas inscrits au périscolaire.

LA FATIGUE

La réforme a également pour objectif de mieux respecter les rythmes naturels de l'enfant favorisant ainsi son apprentissage et bien-être à l'école. Les parents et les enseignants observent pourtant **des signes de fatigue** notamment en fin de journée de classe mais aussi de façon croissante au cours de la semaine, regrettant ainsi le repos du mercredi jusqu'à présent possible. Certaines écoles ont décidé de commencer les cours très tôt, c'est-à-dire à 7h55. La réforme entraîne ainsi dans son application, des heures de début de cours différentes selon les jours de la semaine. Cela va à l'encontre du besoin de régularité dans les rythmes pour l'enfant, qu'il s'agisse de son sommeil (et donc un lever régulier tous les matins de la semaine) ou de ses cours à l'école. On sait pourtant qu'instauration de rythmes réguliers (sommeil et heure de début de classe) contribue pour beaucoup aux capacités d'apprentissage.

LA VIE FAMILIALE

Les parents questionnés vivent un bouleversement de leur vie familiale, mais aussi dans leur vie professionnelle suite à l'instauration de la réforme pour s'adapter aux nouveaux rythmes. Ainsi, leur organisation familiale a beaucoup changé, les heures de travail et les modes de garde des enfants ont dû être modifiées, ce qui entraîne un impact négatif sur le budget familial.

Les disparités dans l'heure de fin de classe et l'hétérogénéité de la mise en place des NAP et des « activités pédagogiques complémentaires » (APC), selon les écoles entraînent **des difficultés dans l'organisation familiale** pour chercher les enfants en fin de journée. Il se peut ainsi qu'un enfant termine à 15h45 tandis que son frère ou sa sœur termine à 16h30, car il a la possibilité de participer aux NAP ou APC. La même problématique existe si les NAP sont proposées à des moments différents selon les écoles de la même commune.

UN MANQUE D'INFORMATION

De façon générale, on a pu constater une très grande confusion des informations reçues ou perçues par les parents, qu'il s'agisse des nouveaux horaires scolaires, ou de définir et différencier les NAP, les APC et de les distinguer des offres périscolaires traditionnelles. Les familles connaissent mal l'offre et le contenu de ces différentes activités, ignorent les modalités d'inscription et les conditions de participation des enfants.

UN MANQUE DE COHÉRENCE DE L'OFFRE

Les « projets éducatifs de territoire » (PEDT), qui doivent assurer la compatibilité des différentes activités proposées et leur lien avec les apprentissages dans les temps scolaires, ne sont pas mis en place dans toutes les communes.

Quelle place souhaitons-nous donner aux temps réservés à la famille ? Comment pouvons-nous créer des conditions dans notre société qui permettent un équilibre entre les différents temps de chaque membre de la famille et le temps passé ensemble ?

Les enfants des parents interrogés passent en moyenne 8h39 par jour en dehors du cadre familial. Ce qui représente presque autant de temps que l'absence d'un adulte pour travailler. L'instauration de la réforme a plutôt accentué ce fait au lieu de le minimiser.

Quel cadre sécurisant offrons nous à nos enfants, et particulièrement les plus jeunes, alors qu'ils rencontrent tout au long de la journée une multiplicité d'intervenants ?

Moins d'intervenants différents permettraient au contraire de créer des liens de confiance entre l'enfant et l'adulte. Ceux-ci sont essentiels pour le bien-être de l'enfant à l'école, son épanouissement personnel et par là ses capacités d'apprentissage. Les activités multiples contribuent à un « effet zapping » où les enfants ne sont plus dans le temps de la découverte et de la progression, mais également à une grande fatigabilité et une hyperstimulation.

La vraie question est de savoir comment nous voulons que nos enfants grandissent dans un environnement favorable à leur épanouissement et vers leur future vie d'adulte.

Conférence de François Testu, chronopsychologue, Professeur à l'Université de Tours

Jeudi 23 avril 2015 à l'institut Le Bel – Université de Strasbourg (campus de l'Esplanade), à 19h.

Il existe des fluctuations périodiques dans l'activité intellectuelle, la vigilance, l'attention, etc. **La chronopsychologie** est l'étude des rythmes psychologiques. Le Professeur Testu, spécialiste des rythmes de l'enfant confrontera les résultats de l'enquête du Bas-Rhin à ses analyses sur les rythmes de l'enfant, l'occasion de tenter de comprendre les avancées mais aussi les limites d'une réforme.

Cycle de trois soirées-débat : Réfléchir ensemble pour renforcer le vivre ensemble

De mars à mai 2015, à l'ISSM, 4 rue Schlumberger, à Mulhouse. L'Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) et l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) proposent un cycle de trois soirées-débat sur le thème de « **Réfléchir ensemble pour renforcer le vivre ensemble** ». La première a eu lieu le 25 mars, autour de la question des jeunes et des appartenances identitaires.

Les prochaines dates sont :

- le **lundi 13 avril**, de 18h à 20h, autour de ce qui peut « faire commun » et comment « faire commun ». Il s'agira d'aborder la question du vivre ensemble et des espaces de rencontre (Entrée libre)
- le **mardi 26 mai**, de 18h à 20h, sur la mise en œuvre des principes de laïcité dans les pratiques professionnelles (Entrée libre).

[Consulter ou télécharger l'invitation](#)

Contact et renseignements :

ISSM - Tél : 03.89.33.20.00

Courriel : c.mazaeff@issm.asso.fr

ORIV - Tél : 03.88.14.35.89

Courriel : contact@oriv.fr

Conférence ISSM : La famille en mouvement

Lundi 20 avril 2015 à 14h, à l'ISSM, 4 rue Schlumberger, à Mulhouse. Par Isabelle Corpart, Juriste, Maître de Conférences à l'UHA.

Le droit de la famille est un droit moderne et vivant : il rend compte des changements comportementaux de la société civile. D'un modèle unique et imposé par la loi - la famille légitime reposant sur le mariage - on est passé à une diversité de modèles proposés. Le droit familial répondant désormais à de multiples définitions qui ponctuent la vie du couple et de l'enfant.

Cette vision pluraliste du droit de la famille autorise la reconnaissance de structures familiales multi-protéiformes accordant aux intéressés des droits voisins, voire égaux. L'autonomie de la volonté n'est toutefois pas sans limite parce que l'individu ne peut pas être laissé entièrement libre devant le mariage, la filiation, l'adoption, institutions essentielles qui structurent le droit de la famille.

[Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Contact et renseignements :

Tél : 03.89.33.57.91

Courriel : e.giordani@issm.asso.fr

Site : www.issm.asso.fr

La Lettre électronique de l'UNAF

La Lettre électronique de l'UNAF, un outil réactif, fédérateur du réseau, « pour que chaque famille sache que, partout en France, des hommes et des femmes, bénévoles et professionnels, se mobilisent pour les représenter et les défendre ».

Chaque semaine (lundi soir), l'UNAF édite sa Lettre électronique sur l'actualité de l'UNAF, des UDAF et des URAF, un outil de mutualisation et d'échanges de bonnes pratiques, un outil de travail pour les représentants, un outil de connaissances pour les associations, un outil valorisant l'action de l'institution familiale auprès des partenaires des associations.

Si intéressés, adressez-vous à votre UDAF.

La liberté d'expression, ça s'apprend !

Du 23 au 28 mars 2015, comme chaque année au printemps, les enseignants de tous niveaux et de toutes disciplines ont été invités à participer à la Semaine de la presse et des médias dans l'école.

Organisée par le CLEMI, dont l'UNAF est membre du Comité d'Orientation, et le réseau CANOPE, cette manifestation avait pour but d'aider les élèves, de la maternelle aux classes préparatoires, à comprendre le système des médias, à former leur jugement critique, à développer leur goût pour l'actualité et à forger leur identité de citoyen. Suite aux événements du mois de janvier, la semaine a été consacrée cette année au thème « La liberté d'expression, ça s'apprend ».

L'UNAF consultée sur le calendrier scolaire

Le projet de calendrier scolaire pour les 3 ans à venir sera examiné au Conseil supérieur de l'éducation d'avril. Il est proposé dans le cadre légal actuel de 36 semaines de cours, 5 périodes de travail et 4 semaines de congés. Les règles stables sont celles d'une rentrée des élèves qui ne soit pas avant le 1er septembre, et d'une sortie en fin d'année autour du 6, 7, 8 juillet. Le rythme idéal de 7 semaines de cours pour 2 semaines de vacances est maintenu pour les vacances de la Toussaint et Noël. Pour les vacances d'hiver, il sera de 5, 6, 7 semaines en fonction des zones et de 6 semaines entre les vacances d'hiver et les vacances de printemps.

Une réforme des zones est par ailleurs prévue pour correspondre aux futures 13 régions.

L'UNAF est globalement satisfaite des propositions qui lui ont été soumises.

L'UNAF et la proposition de loi sur la fin de vie

La proposition de loi créant des nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie a été adoptée par l'Assemblée Nationale en première lecture. Le texte reconnaît un droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès (article 3), il renforce le droit pour un patient dûment informé par le professionnel de santé de refuser tout traitement (article 5), il renforce le poids des directives anticipées qui s'imposeront dorénavant aux médecins. Un modèle unique de directives sera réalisé. Ces directives pourront être enregistrées dans un registre national (Article 8). Le témoignage de la personne de confiance prévaut sur tout autre témoignage (Article 9). Le gouvernement devra remettre chaque année au Parlement, un rapport évaluant les conditions d'application de la présente loi, ainsi que sur la politique de développement des soins palliatifs.

L'UNAF, qui a longuement travaillé sur ce sujet au cours de ces trois dernières années est satisfaite que cette proposition ait adoptée un positionnement de compromis permettant de répondre à la demande des patients de mieux faire entendre leur volonté dans ces moments, mieux informer la population sur l'intérêt de rédiger des directives anticipées sur un formulaire unique, rendre plus contraignantes pour les médecins ces directives, renforcer la formation des professionnels de santé sur la mise en place des soins palliatifs.

Du côté des mouvements familiaux

Adapei du Bas-Rhin

Journée régionale FEGAPEI Alsace 2015 : Accès aux soins des personnes en situation de Handicap

Mardi 7 avril 2015, aux Tanzmatten - Quai de l'III, 67600 Sélestat.

L'Adapei du Bas-Rhin participe à la Journée régionale 2015 de la Fédération nationale des associations gestionnaires au service des personnes handicapées Délégation régionale Alsace (FEGAPEI Alsace).

[Consulter ou télécharger le programme](#)

Vous pourrez également assister à l'événement en direct depuis le site Internet via un webcast : www.fegapei.fr

Renseignements et inscriptions :

Courriel : m.rehm@adapei67.asso.fr

Tél : 03.88.77.54.02

Site : www.fegapei.fr

Café-Santé

Café-Santé des aidants

L'Udaf Bas-Rhin et les associations membres du CIAAF 67 (Collectif interassociatif d'aide aux aidants familiaux) seront présentes, Place Kléber, lors de la journée « **Les séniors dans la ville** », initiée par la Ville de Strasbourg, **le 18 avril 2015**.

Nous organisons à cette occasion, en partenariat avec l'Union régionale des associations familiales (URAF) et avec le soutien financier de l'ARS le « **Café-santé des aidants** », de 14h45 à 15h45. Avec **Sabine Bizon**, psychologue spécialisée en gériatrie.

Il s'agit d'un espace d'échanges et de débat sur les impacts de l'aide familiale sur la santé de l'aidant et sur les outils/actions qui peuvent les soutenir à Strasbourg et dans le département.

Café-Santé : La santé a un coût ! Avez-vous pensé à tous vos droits ?

Lundi 27 avril 2015 à 19h30, au Château des Rohan, salle Lully à Saverne, en partenariat avec la Confédération syndicale des familles (CSF) Alsace Ouest.

Avec Paul Vivier, référent santé à l'Udaf Bas-Rhin.

Ces deux événements sont organisés en partenariat avec l'Union régionale des associations familiales (URAF) et avec le soutien financier de l'ARS.

Association Familiale Catholique (AFC) de Strasbourg

Cycle de conférence sur la mort : « Envisager la mort pour vivre debout »

Au foyer Sainte-Madeleine, 1b rue du Fossé des Orphelins à 20h30, à Strasbourg. Entrée libre.

Cycle de 5 conférences sur la mort conçues par le P. Philippe Vallin, Professeur de théologie systématique à l'Université de Strasbourg, et proposées par l'Association Familiale Catholique de Strasbourg.

Prochaines dates :

- **Mercredi 8 avril** : « La littérature face à la mort ». Avec Hervé Duverger, professeur de lettres au Lycée Kléber.
- **Mercredi 22 avril** : « L'hôpital, la famille et celui qui meurt ». Avec Thierry Petit, Professeur de cancérologie, centre Paul-Strauss.

Contacts et renseignements :

Courriel : envisagerlamortpourvivredebout@gmail.com



Association Générale des Familles (AGF) du Bas-Rhin

Conférences-débats - rencontres thématiques 2015

Parce qu'il n'est pas toujours facile d'être parents... l'AGF vous propose d'échanger sur des sujets au cœur de vos préoccupations :

- un cycle « **Être parents de jeunes enfants : un quotidien à construire...** »
- un cycle « **Être parents d'ados : un défi ?** »

Ces soirées, gratuites, s'adressent aux futurs parents, parents de jeunes enfants et d'ados, grands-parents. Les conférences sont ouvertes aux professionnels.

[En savoir plus](#)

Contact et renseignements :

Tél : 03.88.21.13.82

Courriel : m.miss@agf67.fr

Rencontre thématique : Notre enfant peut-il être accro aux écrans ?

Judi 23 avril 2015 à 20h, Salle Camille Heidt, rue Principale (dans la cour de la Mairie), à Saasenheim. Animée par Anne Faivet, psychologue.

Nos enfants naissent dans le monde virtuel, c'est un fait, mais ils restent des enfants ! Quels sont les impacts sur le cerveau de toutes ces images ? Quelles règles poser ? A quel âge ? Comment donner à nos enfants un cadre sécurisant dans un monde qui évolue sans cesse ?

Contact et renseignements :

AGF Strasbourg, Martine Miss

Tél : 03.88.21.13.82

Courriel : m.miss@agf67.fr

Site : www.agf67.fr

Association Générale des Familles (AGF) de Benfeld

Café-parents : Parentalité positive et parentalité ludique

Des méthodes pour vivre en harmonie à la maison et apaiser les tensions avec vos enfants. **Judi 16 avril 2015** de 20h à 21h30, à la salle Herinstein d'Erstein.

Intervenante : Elisabeth Moritz, Psychopraticienne. Nombre de places limité afin que chacun puisse écouter, s'exprimer et discuter.

Inscription au plus tard 5 jours avant le café-parent.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.74.44.13

Courriel : benfeld@agf67.fr

Site : <http://agfbenfeld.free.fr>

Conférence : Comment parler aux ados pour qu'ils vous écoutent et écouter pour qu'ils vous parlent

Ou comment gérer les conflits dans la non-violence et le respect de chacun. **Judi 23 avril 2015** à 20h, Communauté des Communes de Benfeld, 3 route de Sélestat, à Benfeld.

Animée par Corinne Patès (Association Parents tout simplement).

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.74.44.13

Courriel : benfeld@agf67.fr

Site : <http://agfbenfeld.free.fr>

Association des Paralysés de France (APF)

Campagne « Touche pas à ma MDPH ! »

L'APF tient à alerter sur les menaces qui pèsent sur les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), menacées par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, mais également localement du fait des pratiques de certains Conseils départementaux (ex Conseils généraux).

Ainsi, l'APF lance la campagne « **Touche pas à ma MDPH !** » accompagnée d'une pétition en ligne sur www.change.org/TouchePasAMaMDPH pour interpeller le président de la République et le Premier ministre et demander des MDPH renforcées et indépendantes pour pouvoir accomplir toutes leurs missions.

[Lire le communiqué de presse](#)

[Signer la pétition](#)



Enfance et Familles d'Adoption du Bas-Rhin (EFA 67)

Réunion Postulants

Samedi 11 avril 2015 de 10h à 12h, au Centre Socio-Culturel de la Montagne-Verte, 1er étage - Salle 2, 10 rue d'Ostwald, 67200 Strasbourg-Montagne-Verte.

Entrée libre.

Contact et renseignements :

Tél : 06.40.63.80.08

Courriel : efa_alsace@yahoo.fr

Site : <http://efa67.free.fr>

Confédération Syndicale des Familles (CSF) de Monswiller

Bricothèque

Mardi 7 avril 2015 de 17h à 18h, au périscolaire la Passerelle, 7 Grand'Rue à Monswiller.

La Bricothèque se déroule une fois par mois et est ouverte à tous les parents.

Il s'agit d'un atelier bricolage parent-enfant, pour échanger entre parents et avec les enfants. Entré libre et gratuite.

Contact et renseignements :

Tél : 06.38.57.89.66 ou 03.88.23.43.63

Courriel : epi.csf67@orange.fr

Papothèque à la médiathèque

Mardi 21 avril 2015 à partir de 8h45, à la médiathèque, place des Tilleuls à Monswiller. La Papothèque est un lieu d'échange entre parents autour d'un café brioche, ouvert à tous.

Venez échanger entre parents. Un espace est consacré aux enfants.

Entré libre et gratuite.

Contact et renseignements :

Axelle Clément

Tél : 03.88.23.43.63

Courriel : epi.csf67@orange.fr

Confédération Syndicale des Familles (CSF) d'Ostwald

Atelier des parents : Petit déjeuner

Les vendredis 10 et 24 avril 2015 de 8h30 à 10h30, au Pôle Jeunesse, rue Albert Gerig à Ostwald.

Petits déjeuners des parents pour échanger, discuter, partager leurs expériences de parents autour d'un petit déjeuner convivial gratuit. Ces petits déjeuners sont ouverts à tous et ont lieu toutes les deux semaines, le vendredi matin.

Le 10 avril se déroulera un **Atelier Musique**, et **le 24 avril** sera abordée la thématique « **Manger / Bouger avec son enfant** ».

Contact et renseignements :

Tél : 03.88.23.43.63

Courriel : atelierdesparents.csfostwald@gmail.com

Site : www.ostwald-csf.org

Zoom sur...

L'AAPEI de Strasbourg et environs



L'Association de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Aapei de Strasbourg et environs) a été fondée en novembre

1978 par une équipe de parents bénévoles. Sa zone d'action s'étend dans le département du Bas-Rhin, principalement sur le territoire de l'Eurométropole Strasbourg. Elle rassemble 630 adhérents et familles représentées. Elle accueille 600 personnes handicapées.

L'AAPEI fait reconnaître par tous le droit au respect et à la dignité des enfants, adolescents et adultes handicapés mentaux. Elle accueille et soutient moralement les familles, les conseille, les informe, les forme et les aide à assumer leur rôle de parents d'un enfant différent. L'association développe l'esprit d'entraide et de solidarité entre les familles.

Le projet associatif de l'Aapei a été révisé en 2012. Il court jusqu'en 2017. Il se décline sur quatre domaines : la personne handicapée, la famille, l'action associative et le développement de l'association.

L'association gère des services et structures adaptés pour répondre aux besoins d'accompagnement, d'éducation, d'insertion des personnes en situation de handicap, leur permettant de s'épanouir pleinement et quotidiennement dans la Cité.

Elle emploie dans ses différents établissements 230 professionnels sur 6 sites principaux. Chaque établissement est doté d'un projet d'établissement précisant, selon la typologie de la population accueillie, les attentes et les besoins des familles, les modalités d'accueil et les objectifs d'accompagnement.

L'AAPEI adhère à l'URAPEI Alsace et à l'UNAPEI fédération nationale.

Elle est membre fondateur du GCSMS GIA4 (groupe de coopération sociale et médico-sociale) composé de quatre associations bas-rhinoises : APEI Centre Alsace, AAPEI de la Région de Saverne, Travail-Espérance et AAPEI de Strasbourg.

COORDONNÉES

Siège administratif de l'AAPEI de Strasbourg : 60 rue de la Grossau, CS 50046 - 67027 Strasbourg Cedex.

Tél. : 03 88 84 99 00

Fax : 03 88 34 00 12

Courriel : siege@aapei-strasbourg.fr

Site internet : www.aapei-strasbourg.fr

UN DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF CONTINU PENDANT 35 ANS

L'association a tout d'abord permis la création de classes spéciales dans les établissements scolaires : la première en 1980, la deuxième en 1982 puis une troisième en 1983, toutes à Strasbourg, suivies d'une quatrième en 1984 à Schiltigheim. Elle a ensuite ouvert la halte-garderie spécialisée « Les Marmousets » en 1985 à Strasbourg, le Service à domicile pour enfants (SESSAD) en 1988 à Strasbourg, le Service à domicile pour adultes (SAAD) en 1990 à Schiltigheim, le centre de dépistage (CAMSP) en 1991 à Schiltigheim et l'IMPro SIFAS à Bischheim.

Le Service d'insertion scolaire et sociale (SISES) regroupe les classes spéciales en 1995 à Schiltigheim, le Service d'accompagnement pour adultes (SAVS) en 1996 à Schiltigheim. Le Centre d'aide par le travail (CAT) démarre à Strasbourg, puis est transféré à Schiltigheim en 1998. En 2000, la section autisme au SISES ouvre à Schiltigheim, une 5ème classe SISES est créée à Hoenheim ainsi que l'ouverture du Service d'accueil pour enfants polyhandicapés (SAJEP) à Bischheim. Un second CAT ouvre ses portes à Schiltigheim qui fusionnera en avec le premier en 2007 pour un total de 170 places. En 2003, a été créée une 6ème classe SISES dédiée aux enfants autistes à Schiltigheim ; en 2005 l'association créé la Structure d'activités de jour et d'hébergement (SAJH) à Schiltigheim. En 2006 voit l'ouverture d'une classe SIFAS de 2nde au Lycée Marc Bloch à Bischheim.

Tout au long de ces années, les différents établissements ont fait l'objet d'extensions progressives. Le Centre Ressources « petite enfance & handicap » a été démarré en 2011 en partenariat avec la CAF et la Ville de Strasbourg. L'année 2014 a été marquée par la création d'une UEMA, classe maternelle pour enfants autistes à l'Ecole Ariane-Icare à Strasbourg et par la signature de la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GIA4).

LES VALEURS DE L'AAPEI

Vivre ensemble, c'est pas débile ! Pour un enfant ou un adulte handicapé mental, c'est avoir le droit de NAÎTRE comme tout enfant, puis de GRANDIR, grâce aux soutiens auxquels ses difficultés spécifiques lui donnent droit ; enfin, c'est avoir le droit d'être AIMÉ comme tout enfant doit être aimé pour grandir et s'épanouir. VIVRE, c'est avoir le droit à la VIE, à toute la VIE.

Vivre ensemble, c'est pas débile ! C'est permettre à l'enfant ou adulte handicapé mental d'avoir droit de CITÉ, de partager les lieux d'accueil de tous les autres enfants, de tous les autres adultes ; c'est lui permettre de travailler comme un CITOYEN, d'avoir des ressources décentes, de trouver sa place dans une maison à lui, dans les transports de tous, dans les lieux publics.

Vivre ensemble, c'est pas débile ! C'est élever l'enfant ou l'adolescent handicapé mental dans le respect des traditions de sa famille et de la société dans lesquelles il vit, c'est lui permettre d'accéder aux règles sociales; c'est lui donner le droit à l'instruction, lui ouvrir les portes de l'autonomie, chaque fois qu'il le peut. Vouloir ÉDUQUER un enfant ou un adolescent handicapé mental, c'est lui reconnaître la dignité indispensable à son INSERTION, c'est lui donner pleinement accès à la VIE de tous.

LE « CENTRE RESSOURCE PETITE ENFANCE ET HANDICAP »

Depuis le décret du 1er août 2000 relatif aux services d'accueil des enfants de moins de six ans, toutes les structures sont amenées à généraliser l'accueil de l'enfant en situation de handicap. L'accueil d'un enfant différent dans une structure collective ne répond plus seulement à un projet d'intégration sociale ou à un besoin de temps libre pour les parents. On passe d'une politique d'intégration à une politique d'accueil de droit commun, en « milieu ordinaire ». Au-delà des textes réglementaires et des avancées thérapeutiques, les facteurs de réussite de cet accueil vont de pair avec un accompagnement pensé dans sa globalité (parents, enfants, lieux thérapeutiques, lieux de garde, école maternelle...).

Le « centre ressource petite enfance et handicap » s'adresse aux équipes des structures collectives petite enfance, aux assistantes maternelles, aux parents d'enfant en situation de handicap, aux parents de jeunes enfants présentant eux-mêmes un handicap mental, aux personnes en recherche d'information.

Ses missions sont d'accompagner les familles et les professionnels dans l'accueil d'un jeune enfant en situation de handicap, d'apporter formation, conseils, soutiens aux différents professionnels impliqués dans la petite enfance, d'accompagner les parents en situation de handicap mental dans leur rôle de parents (conseils dans les besoins fondamentaux, accompagnement dans les activités éducatives, inscriptions en structures,...), d'offrir un temps de rencontre, d'échange dans un contexte de détente, dans le respect de l'écoute de leur parole, de leurs demandes ou de leurs questions.

Le centre ressource agit en direction des équipes petite enfance et des assistantes maternelles. Il peut mettre à disposition un référent pour accompagner une équipe dans la rédaction de la partie du projet d'établissement relative à l'accueil de l'enfant handicapé. Il apporte des conseils techniques pour l'aménagement de l'espace, la manipulation d'appareillages, l'alimentation spécifique... Il met à disposition des ressources spécifiques aux enfants handicapés. Par l'apport d'outils pour la réalisation du projet individuel de l'enfant handicapé, la possibilité d'une immersion au sein du Multiaccueil « Les Marmousets » ou un accueil dans les structures médico-sociales de l'Aapei, il permet à tous de mieux appréhender les situations de handicap.

Coordonnées :

60, rue de la Grossau, à Strasbourg

Tél : 06 29 91 20 97

Courriel : centre.ressource@aapei-strasbourg.fr

LES ÉTABLISSEMENTS DE L'AAPEI

Depuis 2013, les établissements de l'Aapei sont engagés dans une démarche qualité dite « démarche d'amélioration de l'accompagnement », fondée sur les valeurs de l'association. Chaque établissement s'est doté d'un Groupe de Suivi de l'Évaluation (GSE) piloté par la Direction Générale.

Le Multiaccueil « Les Marmousets » est un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) permettant à toute famille qui le souhaite d'inscrire son enfant et de lui permettre ainsi une première approche de la vie en collectivité. Le Multiaccueil est habilité à recevoir 30 enfants par demi-journée, dont 20 à 30% d'enfants en situation de handicap. Adresse : 60 rue de la Grossau, Strasbourg.

Le Centre d'accueil médico-social précoce (CAMSP) « Pierre Burgun » accueille 73 enfants de 0 à 6 ans adressés par des médecins, des professionnels paramédicaux, la PMI, les écoles maternelles, les parents eux-mêmes ou des proches. Le CAMSP est un lieu thérapeutique polyvalent accueillant tout enfant de l'Eurométropole (ex-CUS) dont le développement est perturbé et le handicap reconnu. L'alliance thérapeutique avec la famille permet de créer une relation de confiance pour construire ensemble le projet individuel de l'enfant. Au moment opportun, le CAMSP propose l'intégration dans une structure d'accueil de droit commun proche du domicile. Le CAMSP participe aux activités de l'Association Nationale des Équipes Contribuant à l'Action Médico-Sociale Précoce (ANECAMSP), organisatrice en mars 2015 de journées d'études au Kinépolis de Mulhouse. Adresse : 14 rue de Lattre de Tassigny, Schiltigheim.

L'Institut Médico-Educatif (IME) « le Tremplin » regroupe depuis septembre 2013 en un même établissement le Service d'Accueil de Jour pour Enfants Polyhandicapés (SAJEP) qui accueille des jeunes de 3 à 16 ans et le Service d'Insertion Scolaire et Sociale (SISES) pour enfants de 6 à 14 ans. Sur un même site se trouve également le Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) « Le Tremplin » qui accueille jusqu'à l'âge de 20 ans. Adresse : 2 rue de Dettwiller, Strasbourg.

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) « Anne-Claire Staubes » accueille 170 travailleurs handicapés mentaux dans les domaines du conditionnement, du nettoyage industriel et de la blanchisserie, de la restauration. Il s'agit de personnes dont les capacités de travail ne leur permettent pas ou plus d'être salariées d'une entreprise ordinaire, ni d'une entreprise adaptée, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Adresse : 12 rue Clémenceau, Schiltigheim.

La Structure d'Activités de Jour et d'Hébergement (SAJH) et le Service d'Accueil et d'Aide à Domicile (SAAD) permettent en accueil de jour de soutenir les adultes handicapés dans la gestion des actes de la vie quotidienne et de contribuer à une intégration sociale et professionnelle accompagnée. On compte également 32 places d'hébergement (FAS et travailleurs handicapés).

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) est une équipe éducative dont la mission est d'évaluer les demandes et les besoins de chaque personne dans les domaines de la vie quotidienne, privée, sociale et professionnelle. Les usagers vivent dans leur propre logement ou dans un appartement-relais ou bien encore chez leurs parents ou dans des structures d'accueil provisoire. Adresse : 5-7 rue Jean Monnet, Schiltigheim.

Le Service d'Insertion, de Formation et d'Apprentissage Spécialisé (IMPRO SIFAS) accueille des jeunes de 14 à 20 ans, déficients intellectuels et autistes. L'établissement, implanté sur quatre lieux à Schiltigheim et Bischheim, propose à chaque usager un parcours différencié axé sur l'acquisition de l'autonomie dans un processus d'inclusion sociale et poursuite de la scolarisation. Adresse : 20, rue des Veaux, Bischheim.

LES ACTUALITÉS DE L'AAPEI

L'équipe « courses », composée de personnes handicapées, de leurs familles et des salariés de l'association, participera aux Courses de Strasbourg 2015 le dimanche 17 mai.

L'équipe de bénévoles de l'action familiale propose régulièrement pour les personnes handicapées de l'association des idées d'activités et de sorties : bowling, marche populaire, cinéma... Consulter le calendrier.

Des sorties loisirs hors AAPEI sont également proposées via des partenariats. La Compagnie Transparence propose des activités théâtre. Nouvel Envol propose des activités sportives régulières ou ponctuelles. Scoutisme adapté propose des activités sportives régulières ou ponctuelles. Les Associations Familiales Laïques proposent l'accès au Centre de loisirs sans hébergement "Les Toupidecs farceurs" pour enfants de 4 à 12 ans.

L'Assemblée Générale de l'Aapei s'adresse aux adhérents et retrace les temps forts de l'année passée, les projets et les orientations futures de l'Association et des établissements qu'elle gère. La prochaine aura lieu le 17 juin 2015.

LE HANDICAP MENTAL, C'EST...

Difficultés à mémoriser les informations orales et sonores, fixer l'attention, apprécier l'importance relative des informations à disposition, évaluer l'écoulement du temps, se repérer dans l'espace, apprécier la valeur de l'argent, mobiliser ou remobiliser son énergie. Difficultés à connaître, l'environnement immédiat ou élargi, les conventions tacites qui régissent l'échange d'informations, les modes d'utilisations des appareillages, dispositifs et automate, les règles de communication et de vocabulaire.

Agenda

Formation petite enfance du Furet : Liberté de mouvement et de jeu

Les mardi 7 et mercredi 8 avril 2015, au Furet, 6 quai de Paris, à Strasbourg. Intervenante : Marie Friedelmeyer, directrice de la micro crèche « Le bateau de papier » réseau Tilio, gérante de la société « Les bébés joueurs », formatrice petite enfance.

[En savoir plus](#)

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.21.96.62

Courriel : secretariat@lefuret.org

Site : www.lefuret.org

Séminaire éthique et droits de l'homme : Devenir maîtres et possesseurs du génome

Lundi 13 avril 2015 de 17h à 19h, Salle Tauler du Palais Universitaire de Strasbourg. Organisé par le Groupe « Ethique et droits de l'homme » de l'Université de Strasbourg.

Animé par Mme Marie-Jo Thiel, médecin, éthicienne, Faculté de théologie catholique, Centre européen d'enseignement et de recherche en éthique, Université de Strasbourg.

[En savoir plus](#)

Matinée d'information de la CCA : Précarité énergétique : comment y remédier ?

Le mardi 14 avril 2015 de 9h30 à 12h30, salle de réunion de la CCA, 2 rue de la Brigade Alsace-Lorraine, à Strasbourg. Organisée par l'Espace Info-Energie de la Chambre de Consommation d'Alsace (CCA).

Formation destinée aux permanents et bénévoles des associations membres. Intervenante : Chloé Letemplier, conseillère Info-Energie.

Objectifs :

- Apprendre à décrypter une facture d'énergie
- Maîtriser les moyens à mettre en œuvre pour réaliser des économies au quotidien
- Connaître les aides auxquelles le consommateur peut prétendre

Inscription avant le 9 avril 2015.

Contact et renseignements :

Tél : 03.88.15.42.44.

Courriel : laurence.loegel@cca.asso.fr

Site : www.cca.asso.fr

Conférence-débat : Liens transgénérationnels, secrets de famille et non-dits

Jeudi 16 avril 2015 à 18h, à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, à Strasbourg.

Conférence-débat animée par Evelyne Bissone-Jeufroy, Vice-Présidente de l'Ecole de Psychogénéalogie Anne Ancelin-Schützenberger, spécialiste de la transmission intergénérationnelle. Organisée par l'Institut pour la Promotion du Lien Social (IPLS).

[Consulter et s'inscrire en ligne](#)

Renseignement et inscriptions :

Fax : 03.88.10.60.54

Courriel : accueil@ipls.u-strasbg.fr

Site : www-ipls.u-strasbg.fr

Atelier découverte Médiathèque du Furet

Atelier n°42 : L'enfant et la nature

Vendredi 17 avril 2015 de 8h45 à 11h, au Furet, 6 quai de Paris, à Strasbourg (sur inscription). Avec Françoise Laran, ancienne directrice de la crèche La Petite Table Ronde.

En ses ateliers, la médiathèque propose un espace découverte, d'échange et de réflexion à un public varié regroupant divers secteurs d'activité concernés par la petite enfance, y compris des parents, en vue d'améliorer les pratiques professionnelles.

Au programme : La Table des saisons dans la pédagogie Steiner, la présentation du Furet 76.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.21.96.62

Courriel : mediatheque@lefuret.org

Site : www.lefuret.org

Anniversaire du Furet

Le samedi 18 avril 2015, le Furet fête ses 15 ans. À partir de 18h, après l'Assemblée Générale, Salle Saint Laurent, 2 rue St Laurent, 67800 Bischheim.

Programme de la soirée festive :

- 18h : Vernissage de l'exposition sous l'égide de Rolf Ball, artiste peintre. D'autres artistes de la région exposeront également leurs œuvres - peintures, gravures, photos, céramiques, qui seront proposées à la vente au profit de l'association.
- 19h30 : Dîner préparé par Ouda Sephir et agrémenté de poésies contes et fabulettes grâce à Albert Strickler, Claudine Grawey et toute personne disposée à nous faire profiter de ses talents.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.21.96.62 ; Fax : 03.88.22.68.37

Courriel : secretariat@lefuret.org

ADAPEI du Bas-Rhin

Portes ouvertes à l'ESAT de Rothau

Vendredi 17 avril 2015 à partir de 11h, ESAT, Ateliers de la Renardière, Rue de la Renardière, 67570 Rothau. L'Adapei du Bas-Rhin fête les 20 ans de son Etablissement de travail protégé de Rothau.

[Consulter ou télécharger l'affiche](#)

Concert de printemps au profit de l'association APEH

Le samedi 18 avril 2015 à 20h, à la salle polyvalente intercommunale de Gresswiller-Dinsheim. Concert du chœur des hommes de Molsheim 1856 et de la musique municipale d'Ottrott.

Concert gratuit avec plateau et petite restauration au profit de l'association APEH (Aide aux Parents d'Enfants Handicapés).

[En savoir plus](#)

Contact et renseignements :

Tél : 06.11.39.93.74

Courriel : apehalsace@gmail.com

Site : www.apeh.fr

Formation petite enfance du furet : FILLES ET GARÇONS en route pour l'égalité

Les lundi 20 et mardi 21 avril 2015, au Furet, 6 quai de Paris, à Strasbourg. Cette formation a pour finalité de faire la distinction entre recherches et idéologies et de développer des stratégies individuelles et collectives menant à l'égalité.

[En savoir plus](#)

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.21.96.62

Courriel : secretariat@lefuret.org

Site : www.lefuret.org

Conférence-débat : De l'enfant imaginaire à l'enfant réel

Ou le cheminement délicat de l'enfant rêvé, attendu, puis accueilli dans la réalité du quotidien. **Mardi 21 avril 2015** à 18h, à la Maison de l'Enfance, 24 rue de Wasselonne, à Strasbourg. Organisée dans le cadre des « Rencontres des Parents ».

Avec Marie-Prune Baudin, psychologue, psychanalyste. Entrée libre, réservation indispensable.

Renseignements et inscriptions :

Tél : 03.88.22.02.42

Séance d'information : Les dispositifs de soutien pour les locataires et les propriétaires en difficulté

Mardi 21 avril 2015 de 9h à 12h, Salle 1005 de l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, à Strasbourg.

Le Codélico vous propose une séance d'information organisée par l'Unité Prévention des Exclusions et Logement du Conseil Départemental du Bas-Rhin en collaboration avec CILGERE. Cette réunion d'information est réservée aux professionnels du champ social. Elle n'est pas ouverte au public.

Nombre de places limité. Inscription obligatoire auprès du Codélico.

[Télécharger le programme et le bulletin d'inscription](#)

Renseignements et inscriptions (jusqu'au 13 avril) :

Conseil Départemental du Bas-Rhin - Pôle Aide à la Personne - CPST

Hôtel du département - Place du Quartier Blanc

67964 STRASBOURG Cedex 9

Fax : 03.88.76.69.57

Courriel : codelico@cg67.fr

Journée de formation : «La sexuation de nos ados. Genre, homophobie, féminité et port du voile»

Le mercredi 22 avril 2015, au Conseil Général du Bas-Rhin, Hôtel du Département, Quartier Blanc, à Strasbourg.

Formation destinée aux professionnels de l'adolescence. Organisée par Anthroado en partenariat avec le CIRDD-ALSACE. Nombre de places limitées.

[Consulter le programme et s'inscrire en ligne](#)

Renseignements et inscriptions :

Courriel : sophie.limare@me.com

Site : <http://anthroado.com>

Journée d'étude : «De l'humain à l'inhumain : une analyse transdisciplinaire du rejet de l'autre»

Mercredi 22 avril 2015 à 8h45, au Palais universitaire, Salle Pasteur, 9 place de l'Université, à Strasbourg. Organisée par l'AAMES (Association des Amis du Master d'Ethique de Strasbourg). Entrée libre. Inscription obligatoire avant le 15 avril 2015.

Renseignements et inscriptions :

Nadège Hekpazo

Tél : 03.68.85.39.68

Courriel : nhekpazo@unistra.fr

Dossier spécial : L'accueil de la petite enfance

Source : revue trimestrielle « délégué au CCAS » de l'UNAF

L'enquête de la DRESS montre qu'au cours d'une semaine, du lundi au vendredi de huit heures à dix-neuf heures, 61 % des enfants de moins de trois ans sont gardés, la majeure partie du temps, par leurs parents, cette proportion a reculé de neuf points par rapport à 2002. Depuis cette date, le recours à une assistante maternelle ou à un accueil collectif de type crèche a régulièrement augmenté. Le dossier présente les différents modes d'accueil, leurs coûts et leur financement. Il s'interroge également sur les raisons qui ont conduit, en 2013, à une baisse brutale du rythme de création de places nouvelles.

LES DIFFÉRENTS MODES DE GARDE (le pourcentage de ce mode de garde en 2013 pour les enfants de moins de trois ans par rapport au nombre total des enfants de cet âge)

Majoritairement (dans 61 % des cas), les enfants ne sont accueillis par aucun mode de garde, qu'il soit collectif ou individuel, et sont donc gardés par l'un des parents. D'autres sont pris en charge par les grands-parents ou par un autre membre de la famille (3 %). L'école est aussi le mode d'accueil principal pour certains enfants de moins de trois ans (3 %).

Les assistantes maternelles sont des professionnelles agréées accueillant à leur domicile les enfants qui leur sont confiés par leurs parents (21 % des enfants gardés).

Les crèches collectives (sont des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) qui accueillent les enfants de moins de quatre ans amenés à fréquenter régulièrement la structure. Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire (9 %).

Les crèches parentales, gérées par des parents dans le cadre d'une association, ont un nombre d'enfants accueillis limité à 20 ou parfois 25 et **les crèches familiales** emploient des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s accueillant à leur domicile de un à quatre enfants sont un mode de garde (2% des enfants concernés par l'un ou l'autre de ces modes de garde)

Les haltes garderies sont des modes d'accueil occasionnel et de courte durée et **les microcrèches** qui n'accueillent que 10 enfants au maximum relèvent de conditions particulières de direction et d'encadrement (2 % des enfants concernés par l'un ou l'autre de ces modes de garde).

Les établissements multi-accueil combinent l'accueil régulier et occasionnel ou l'accueil collectif et familial, ce qui permet de répondre à des besoins diversifiés et Les crèches de personnel accueillent les enfants de une ou de plusieurs entreprises ou établissements publics, à proximité immédiate ou dans leurs locaux mêmes. Les jardins d'enfants sont des structures d'éveil réservées aux enfants de 2 à 6 ans. La garde à domicile est assurée par une personne employée par les parents intervenant au domicile familial.

Les données indiquées plus haut sont des chiffres moyens. Mais si l'on s'intéresse au cas où les deux parents travaillent à temps complet, ce sont 38 % des enfants qui sont confiés à titre principal à une assistante maternelle et 21 % à un établissement d'accueil.

Si l'on s'intéresse au mode de garde selon le niveau de vie des parents, on s'aperçoit que 88% des enfants de moins de trois ans appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes sont gardés à titre principal par leurs parents. Dans les familles aisées, on confie majoritairement la garde des enfants à une assistante maternelle ou à la garde à domicile (particulièrement en région parisienne).

LE RESTE À CHARGE POUR LES FAMILLES

Une fois déduites les aides fiscales et sociales, le reste à charge est plus élevé pour un recours à une assistante maternelle que pour un établissement d'accueil. De plus, l'emploi d'une assistante maternelle nécessite d'avancer les sommes nécessaires à sa rémunération avant de percevoir un complément « mode de garde » et de bénéficier des réductions d'impôt.

UN DÉCALAGE ENTRE LA VOLONTÉ PUBLIQUE ET LA RÉALITÉ ÉCONOMIQUE

En 2013 (données les plus récentes disponibles), on estime à 384 000 le nombre de places offertes par environ 11 400 établissements d'accueil du jeune enfant permettant de recevoir 920 000 enfants de moins de trois ans. La convention Etat-CNAF prévoyait une augmentation de l'offre d'établissement de 21 155 places. Seule la moitié de cet objectif a pu être réalisé. Les raisons de ce décalage entre volonté et réalité peuvent être expliquées par la signature tardive de la convention (juillet 2013), la frilosité des promoteurs d'équipement dans un contexte de dégradation de la situation économique, la baisse drastique de la dotation d'Etat aux collectivités locales, l'augmentation forte des coûts d'investissement (plus 89 % entre 2000 et 2013) et des coûts de fonctionnement (près de 15 000 € par an et par place en coût moyen).